L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73, — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 29 DECEMBRE 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 29 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, à midi—Un terrain situé au faubourg des Religieuses, dans le Quatrième District, borné par les rues Constance, [illegible], Laurel et St-André, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Par Montgomery Bros & Co., aux écuries de P. Lisner, rue Gravier à 10½ heures, de beaux chevaux de selle et de harnais, par paire et seuls, beaux mulets d'habitation et de ville, jolis buggies couverts et découverts, harnais, selle, &c. Et à leur salle d'encan, rue du Camp à 11 heures,—Un assortiment général de meubles, tapis, tableaux, gravures, batterie de cuisine, etc.

Par Jos. Hols, à 10 heures, à la salle d'encan 21, rue de Chartres—Chapeaux pour hommes, fillettes et garçons, jouets riches; habillements et marchandises sèches.

Par Jos N. Robert, au No 44 de la rue Vieille Levée, Marchandises sèches, bonneterie, &c., &c.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—700 caisses bottes, souliers et brodequins; habillements de saison, pour messieurs.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—Coton, indiennes, osnaburgs, coutils, couvertures.

☞ Achetez vos [illegible] et chocolat chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!

Propriété améliorée à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention de la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par le ministère du Shérif, d'un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Constance, autrefois Live Oak, au faubourg des Religieuses, Quatrième District.

Voir aux annonces.

Vente continuée!!

☞ La vente du fonds de pharmacie No 130 rue du Canal sera continuée aujourd'hui à 10 1/2 heures A. M. sur les lieux par le ministère du Shérif.

Vente de clôture—Le reste de la magnifique collection du Signor G. B. Pandolfini sera vendu, positivement MARDI et MERCREDI, à sept heures du soir, au No 201 de la rue du Canal.

Chaussures à l'encan.—Mercredi, 30 décembre, par MM Louis Stern & Bros, encanteurs, vendront à leur salle d'encan, rue des Magasins, No 31, et rue Gravier, 36, à 10 heures du matin—750 caisses de bottes, souliers et brodequins, composant un assortiment très bon pour hommes, jeunes garçons, dames, demoiselles et enfants. Ce stock d'importation toute récente, vient des meilleures fabriques et sera vendu en lots à la convenance des acheteurs. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à assister à cet encan dont les conditions seront annoncées au moment de la criée.

Grande vente de Chaussures.—Il sera vendu aujourd'hui, mardi, 29 du courant, à 10 heures du matin, par le ministère de MM. Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, No. 38 de la rue de Chartres, 700 caisses de bottes, souliers et brodequins, pour hommes, femmes et enfants, 45 malles de chaussures cousues et 800 lots d'habits de saison pour hommes. Le tout comprend un des plus beaux assortiments de la saison. Nous appelons l'attention du commerce sur cette vente qui est sans réserve et présente ainsi beaucoup de chances de profit.

VENTE DE CHEVAUX, MULETS ET VOITURES—M. J. DÉJAN JR, encanteur, informe les acheteurs de la ville et de la campagne qu'à partir de ce jour il vendra deux fois la semaine, les jeudis et les samedis, à 10 heures précises du matin, des chevaux, mulets et voitures, aux écuries de Jos. Elliott, au coin des rues Baronne et Gravier. 15 déc—1m

LE PROJET DE CANAL ET LE DRAINAGE DE LA VILLE.

Dans notre numéro de jeudi dernier, nous avons abordé l'examen d'un bill relatif à un projet de canal à établir de Carrollton à l'Ile aux Vaisseaux et au drainage de la ville. Nous nous proposons de traiter à fond cette question qui a une importance vitale pour notre communauté.

Si étrange et si incroyable que cela puisse paraître, il n'en est pas moins vrai que ce bill avec toutes ses énormités, qu'il serait trop long d'énumérer ici, a été présenté à la Législature, et ce n'est que grâce à un hasard heureux et à une énergique opposition qu'il n'a pas passé à la dernière session.

La Législature avait déjà adopté une loi accordant à certaines personnes le privilége de construire le canal en question qui devait, partant de Carrollton, traverser le cœur de la ville et aboutir au lac Catherine. Le but de cet article n'est pas de démontrer le mérite ou les défectuosités de ce projet; il sera facile, lorsque le moment sera venu, de démontrer qu'il est nuisible, impraticable et absurde, et qu'il n'a pu naître que dans l'esprit des visionnaires les plus insensés ou des plus rusés spéculateurs. Les priviléges accordés à cette Compagnie sont énormes et ils sont abandonnés sans qu'aucun avantage ou aucun profit soit réservé en échange à la ville ou à l'Etat—sauf l'avantage plus que douteux résultant pour la ville de la permission qui lui est donnée d'effectuer son drainage dans ce canal, aux conditions qui pourront être arrêtées entre les parties—clause qui, cela est de toute évidence, laisse la ville à la merci de la compagnie.

Ce sont précisément les organisateurs de cette Compagnie qui sont en même temps les auteurs du projet dont l'objet est de bouleverser toutes les opérations de drainage de la ville et du voisinage, et de faire cadeau à ces messieurs de toutes les sommes impayées sur les assessments pour le drainage, afin de les aider à construire leur canal.

Non contents de cela, le bill leur fait, en outre, allouer par l'Etat 400,000 acres de terre qu'ils auront le droit de choisir à leur guise.

Pour préciser, nous donnons ci-dessous le chiffre des sommes qu'on propose ainsi de détourner de leur emploi légitime pour les prodiguer si follement. Voici les sommes qui restent à collecter sur les assessments:

Dans le 1er dist. de drainage environ	$530,000
" 2d " " "	440,000
" 3e " " "	930,000
Total	$1,900,000

La législation actuelle exige que ces fonds soient appliqués au desséchement par machines de nos terres; ils doivent donc, évidemment, être appliqués à leur objet légitime, ou, si cela n'est pas fait, la taxe doit être abolie et les contribuables affranchis de leur obligation. On veut, au contraire, abolir le système actuel, et, en même temps, continuer les assessments et appliquer les taxes arrachées au peuple à un but complètement différent, pour enrichir une société de spéculateurs, qui resteront exempts de toute obligation de dessécher la ville, et de donner aucun équivalent pour cet étrange détournement de l'argent du peuple.

La dernière section de ce bill, stipule, comme unique et soi-disant équivalent, que la compagnie construira une levée de protection du côté nord de son canal pour protéger la ville contre une crue du lac, ou contre une inondation par suite de crevasses survenant au-dessus de l'intersection du canal avec le fleuve. C'est là toute la compensation qu'on exige de la compagnie.

Au nom des membres de la Législature qui ont favorisé ce bill, on allègue qu'ils l'ont considéré en substance comme un contrat avec la compagnie du canal pour drainer la ville, et qu'ils croyaient qu'un contrat, garanti par un cautionnement et des clauses pénales, assurerait plus efficacement que le système actuel, l'achèvement de ce travail.

Les membres qui ont pris la peine de lire ce bill ou d'en écouter la lecture n'ont pu se former une pareille opinion. Le mobile qui les a poussés à favoriser ce projet, sans aucun égard pour les intérêts du peuple, est encore à expliquer et l'occasion leur est offerte de se justifier s'ils le peuvent. Ceux qui ont voté pour le projet sans prendre la peine de s'informer de ce qu'il contenait, ont aussi une explication à donner et ils doivent saisir l'occasion de prouver qu'ils sont dignes de la confiance de constituants que leur mission est de protéger et non d'abandonner aux combinaisons intéressées d'agioteurs sans scrupule.

Le bill tel qu'il est rédigé et le projet tel qu'il a été conçu par ses auteurs, ne contenaient rien qui ressemblât à un contrat, excepté ce que nous avons mentionné plus haut, c'est à dire la construction d'une levée sur le côté nord du canal. Le plus simple bon sens indique que c'est une condition nulle en ce qui concerne le drainage. Une levée de protection du côté nord de ce canal et une autre du côté sud seraient des travaux indispensables pour protéger toute la ville et les campagnes environnantes contre le danger d'être inondées à tout moment pendant les hautes eaux par une rupture dans les écluses qui relieraient le canal au fleuve. Ainsi, la levée de protection qu'ils proposent fallacieusement de construire comme équivalent pour l'argent et les terres qu'ils recevront n'est rien de plus que ce qu'ils seraient tenus de faire en vertu des principes du droit commun, sans aucune stipulation formelle; et cette levée serait, d'ailleurs, forcément établie par le dépôt de la terre provenant des excavations qu'il faudrait opérer pour creuser le canal.

Mais une levée de protection en arrière du canal ne servirait qu'à protéger et non à drainer. Le coteau de la Métairie protége déjà la ville contre le Lac; le seul ouvrage additionnel nécessaire pour garantir la ville de ce côté du coteau est d'élever les levées de chaque côté du Vieux Canal et du Canal Neuf jusqu'à la même hauteur que le coteau de la Métairie.

Pour compléter le drainage, il ne faut que multiplier les canaux et les machines à dessécher placées sur ces canaux aux points indiqués par l'expérience comme étant les plus propices pour dessécher la ville. C'est pour cet objet que les assessments sont faits, et, cependant, d'après ce bill, cette compagnie ne serait tenue à rien de ce genre, tout en absorbant tous les fonds de drainage sans fournir aucun équivalent.

Que les membres de la Législature — ceux au moins qui sont disposés à agir consciencieusement — se renseignent à ce sujet, car le projet sera ressuscité, et on n'épargnera ni les prétextes fallacieux, ni les fausses assertions ni les autres moyens pour le faire réussir.

Quel est le principe de droit, de morale ou d'honneur qui pourrait autoriser une Législature à prodiguer ainsi DEUX MILLIONS de dollars de l'argent du peuple, en détournant cette somme du but pour lequel elle a été assessée, et en la donnant sans motif à une compagnie de spéculateurs, qui se proposent de l'employer à leur profit exclusif, en dépouillant les contribuables et de l'argent qu'ils ont donné et des avantages que devaient leur rapporter les travaux en vue desquels cette taxe a été établie? Quelle excuse pourrait avoir le gouverneur, que plusieurs de ses ennemis politiques ont lieu de croire animé de bonnes dispositions en ce qui touche les intérêts du peuple, s'il approuvait un pareil projet, en admettant qu'il se trouve une majorité législative capable de l'adopter?

Les citoyens honnêtes et honorables savent-ils ou soupçonnent-ils les moyens à l'aide desquels on a cherché à faire passer quand même ce bill inique à la Législature? Il y a un fait qui est notoire, c'est qu'il existe des certificats d'action du "New Orleans and Ship Island Canal Company" et que des membres de la Législature se trouvaient en possession de certificats de ce genre, le dernier jour de la session, tandis qu'ils étaient plus pauvres d'autant quelques jours avant. Quels que soient les moyens qui ont été employés, ils seront de nouveau mis en œuvre. La communauté aura l'œil ouvert sur ces tripotages. Il appartient aux citoyens et aux propriétaires fonciers comme aux législateurs fidèles de veiller pour éviter la consommation de ce complot désastreux. Le projet sera remis en avant, et il faudra des efforts énergiques pour le faire échouer.

Si les contribuables qui paient les taxes du drainage sont mécontents de l'état des opérations de desséchement, qu'ils demandent un changement et que ce changement s'opère dans des vues légitimes. Mais ne permettons pas à une compagnie de spéculateurs éhontés de dépouiller le peuple de son argent, de détruire tous les travaux qui ont été faits et de mettre fin à toute heureuse perspective pour l'avenir, sans la moindre promesse d'avantages équivalents pour notre commerce ou pour les intérêts de la ville et de l'Etat.

☞ Les beaux jouets, provenant des premières fabriques d'Europe, se vendent chez C. WEINGART, 51 rue Chartres.

La Loi de Lynch dans l'Indiana.

La pendaison sommaire par la populace à New-Albany, dans l'Indiana, des prisonniers Frank Reno et Charles Anderson, remis par les autorités canadiennes au gouvernement des Etats-Unis, en vertu du traité d'extradition, a provoqué de la part de la presse américaine des commentaires sévères. Le *Sun* s'exprime ainsi à ce sujet:

"Mais, a-t-il dit, il y a quelque chose de plus grave encore que cette exécution elle-même, si coupable qu'elle soit, il y a une tache que l'Etat de l'Indiana doit avoir encore plus à cœur d'effacer.

"Il existait depuis longtemps aux environs de Seymour une bande de malfaiteurs. Ces gens étaient la terreur du pays. Leurs crimes étaient nombreux et audacieux. L'assassinat, l'incendie, le vol n'effrayaient ni leur conscience ni leur courage. Ils avaient été arrêtés mainte et mainte fois. La preuve de leurs forfaits était claire et irrécusable. Mais ils n'avaient jamais été reconnus coupables et punis. *Les tribunaux étaient de leur côté. Ils exerçaient une grande influence politique*, et les juges et les organes du ministère public ne voulaient pas en faire justice. A la fin, le peuple a résolu de prendre lui-même l'affaire en mains, et de se défaire des bandits sans leur laisser la chance de l'impunité grâce à la connivence de la loi. Cette résolution a été exécutée. Les esprits actifs de la bande sont tous morts. Les victimes de la nuit de vendredi sont les derniers.

"Maintenant, ce que nous disons, c'est que la tache que l'Indiana doit effacer de son honneur, c'est *la complicité de ses juges dans les actes de ses malfaiteurs*. Une magistrature infâme est un mal bien plus dangereux qu'une exécution illégale. C'est une terrible chose pour un groupe de population de se faire le juge et l'exécuteur de ses ennemis; mais c'est une chose plus terrible encore que des ministres de la loi s'accouplent avec les pires ennemis de la société, et se fassent les complices des voleurs et des assassins."

Nous lisons d'un autre côté, dans la *Minerve* de Montréal:

"L'exécution sommaire des frères Reno et de leur complice Anderson a produit une fâcheuse impression dans notre pays. Lorsqu'un accusé est ainsi remis à un gouvernement étranger, c'est à la condition qu'il subira un procès juste et impartial; il est même strictement défendu de porter contre les prisonniers d'autres accusations que celles qui ont motivé leur extradition. A plus forte raison est-il défendu de les laisser massacrer par des bandits qui n'ont pour sanction de leur crime, que la faiblesse de la loi.

"Il existe en Canada une opinion clairement formulée en faveur de l'extension du Traité d'extradition, en vue que la liste des délits qui peuvent être l'objet de ce procédé judiciaire soit augmentée, et nul doute que les tribunaux ont toujours été disposés à donner, le moins possible, aux accusés le bénéfice des interprétations douteuses de cet acte.

"Il est de l'intérêt de tous les pays que justice soit rendue partout, et que tous les coupables soient punis. La proximité des deux pays, la facilité des communications, ont permis à beaucoup de filous des deux nations de se mettre à l'abri des poursuites dirigées contre eux; tous les hommes impartiaux et sans préjugés ne peuvent que désirer qu'on applique un remède efficace à de pareils abus, et que notre code criminel reçoive les amendements suggérés par une longue expérience.

"Mais on ne fait de traités qu'avec des nations capables de tenir leurs engagements. Si le gouvernement des Etats-Unis réclame des accusés pour les laisser massacrer avant leur procès, nous finirons par nous demander s'il est de notre honneur d'envoyer des gens à la boucherie.

"La loi de Lynch n'a jamais eu d'application en Canada, et nous serons longtemps avant de nous y habituer, même chez les autres.

"Tant que le Traité d'Extradition restera en force, nous exécuterons les engagements qu'il nous impose, mais en lui donnant l'interprétation la plus restreinte, et si l'exécution des accusés a lieu avant jugement, nous devons voir s'il n'y a pas lieu de refuser l'extradition de tous ceux dont la condamnation n'emporterait pas la peine capitale."

MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE—MM. CHARPEAUX & LOUBÈRE, rue Royale, No 46, annoncent aujourd'hui dans nos colonnes qu'ils reçoivent toujours des pianos des plus célèbres fabriques de France et d'Amérique, avec un système en fer perfectionné et reconnu indispensable pour la tenue de l'accord. On trouve dans la liste de leurs pianos importés les noms des premiers facteurs de pianos de France et d'Europe, ceux entre autres de Pleyel, Erard Herz, Vanpel, etc. MM. Charpeaux et Loubère qui sont eux-mêmes des artistes pleins de goût et de grands connaisseurs en musique, ont toujours en magasin les compositions les plus nouvelles pour le piano, violon, flute et autres instruments, ainsi qu'un grand assortiment de partitions, d'ouvertures, de morceaux d'opéras détachés pour toutes les forces, et les méthodes les plus estimées pour les commençants, etc., et tout cela à des prix aussi réduits que possible. Nous engageons les pianistes et les musiciens en général, à aller examiner le stock dont il est question avant d'acheter ailleurs. D M J

☞ Grand assortiment de Jouets chez C. WEINGART, No 51 rue Chartres, entre Bienville et Douane.

ETRENNES.—On peut convertir beaucoup de choses en étrennes et faire cadeau de tout ce qui est utile comme de tout ce qui est agréable ou brillant, mais les choses qui sont à la fois brillantes et durables seront toujours les mieux accueillies. Aussi, recommandons-nous avec plaisir le grand assortiment d'objets, annoncé aujourd'hui dans nos colonnes par M. S. T. BLESSING, rue de Chartres, No 24. Cet assortiment se compose d'albums, bibles, chromolithographies, cadres, stéréoscopes, tableaux, etc, etc.... Un album peut occuper deux ou trois ans la personne qui le reçoit, car elle vient en remplir les pages de choses distinguées, élégantes et qui la flattent, comme un beau portrait, une belle pensée ou un joli motif de musique. Les tableaux sont des cadeaux qui restent, ils ornent brillamment les salons et perpétuent de beaux souvenirs. Tous les objets mis en vente pour étrennes par M. Blessing sont durables de leur nature, et, au moins en cela, supérieurs à tous les autres. Nous ne craignons donc pas de le signaler à l'attention du public, surtout à l'attention des personnes de goût. S

Un ministre méthodiste distingué qui est en même temps un grand apôtre de la tempérance a dit, dans une certaine circonstance, qu'il trouvait les PLANTATION BITTERS (amer d'habitations) partout où il allait; que tout en condamnant un usage immodéré, il ne pouvait pas consciencieusement en défendre l'introduction dans les familles, car il en avait lui-même reconnu l'efficacité, et que cette préparation ne pouvait faire que du bien si l'on y avait recours raisonnablement et comme remède seulement. "Je vous engage, a-t-il ajouté, en s'adressant à ses auditeurs, à ne pas déboucher la bouteille trop souvent, car le tonique est trop agréable."

EAU MAGNOLIA.—Cette eau est supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne et coûte moitié moins. MJS

☞ Achetez vos jouets au magasin de C. WEINGART, No 51 rue Chartres, entre Bienville et Douane.

LA POSTE AUX LETTRES.—Nous sommes informés qu'à partir du 1er janvier prochain la liste des lettres, d'après le relevé quotidien, cessera d'être affichée dans les couloirs de la poste. Cette mesure est prise par déférence pour la manière de voir exprimée par les agents du département. La loi n'exige pas une liste quotidienne, et on croit que l'affichage de cette liste est une cause de fraudes et facilite le détournement des lettres ainsi affichées par des personnes qui les réclament sans y avoir aucun droit.

A partir de ce jour, les bureaux de la poste seront ouverts tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir, et les dimanches, de 8 heures à 11 heures du matin.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La représentation du *Trouvère*, qui a eu lieu hier soir, a très bien marché du commencement à la fin. MM. Picot, Peront et Van Huffien et madame Cambier ont eu le même succès qu'à la première représentation, et madame Bourgeois, bien qu'un peu émue d'abord, a bien su retrouver ses moyens; elle a été applaudie à plusieurs reprises et rappelée à la fin de la représentation avec les autres artistes. Nous rendrons compte de cette soirée dans notre prochaine revue.

Ce soir on donne la quatrième représentation de *Barbe-Bleue*, ouvrage qui promet de tenir l'affiche quelque temps encore, car toute la ville voudra aller voir et entendre l'opérette à la mode.

PLANCHES HISTORIQUES SUR LA LOUISIANE—M. A. L. Boimare vient d'entreprendre la publication d'un ouvrage qui ne saurait manquer d'intéresser tous les Louisianais. Ce sont des planches historiques représentant les principaux épisodes de l'histoire de la Louisiane. Un texte explicatif accompagne les gravures qui sont simples ou coloriées. La première de ces gravures représente Cavelier de la Salle, de Rouen, prenant possession de la Louisiane et du fleuve Mississipi, au nom de Louis XIV, le 9 avril 1682. La composition du tableau est très heureuse et les figures en sont très bien dessinées; la gravure est très fine. M. Boimare s'est assuré le concours des meilleurs dessinateurs et graveurs de France pour l'exécution de ses planches. La première série comprend quatre sujets. Ces gravures encadrées formeront une jolie collection de tableaux pour l'ornement d'un cabinet de travail ou d'un salon d'attente. On souscrit à la Nouvelle-Orléans chez M. L. Uter, rue Royale No 49.

CARTONNAGES, BONBONS—Un des plus jolis étalages en fait de cartonnages, de bonbons et liqueurs, pour les fêtes de la Noël et du jour de l'an, est bien certainement celui de MM. DESBONS & BONNECAZE, confiseurs, rue Royale No 157, encoignure St Pierre. Nous recommandons cette maison, connue si avantageusement et depuis si longtemps dans notre ville, aux dames et à toutes les personnes qui savent apprécier les confiseries délicates, les patisseries recherchées, les friandises succulentes et les liqueurs fines. ☞

☞ Jouets. Jouets, Jouets—C. WEINGART No 51, rue Chartres, entre Bienville et Douane

VIN ET HUILE.—MM. BLANCHIN & GIRAUD, 63, Vieille Levée, ont reçu, par le navire *Marietta*, de Marseille, un grand envoi de vins rouges et d'huile Plagniol, de qualité supérieure. Nous y appelons l'attention toute particulière du commerce et des familles. La maison Blanchin & Giraud, une des plus honorables de notre place, se recommande par sa droiture commerciale et l'excellence des articles qu'elle importe.

CHRONIQUE LOCALE.

LA DIFFÉRENCE ENTRE LA RESPONSABILITÉ D'UN ASSOCIÉ ET CELLE D'UN FACTEUR A ÉTÉ PRONONCÉE par le juge Collens, de la Septième Cour de District, dans l'affaire de Mme Catherine Menge contre Garbini et Petrovich et Fiorella, la plaignante étant représentée par MM. Sambola et Ducros, les défendeurs par MM. Rancier et Méchinard.

Mme Catherine Menge, la plaignante, poursuit Garbini et Petrovich pour un billet de $1000. Le billet a été tiré par Fiorella en faveur de la plaignante, au lieu de la paroisse Plaquemines, du 1er février 1868, et payable 60 jours après date.

Il est allégué que Garbini, Petrovich et Fiorella, ont été associés dans le commerce et il est soutenu qu'ils sont solidairement responsables pour le paiement du billet. Fiorella, dit-on, a acheté pour la part du prix d'une cargaison d'oranges, représentée par le billet qui est aussi allégué avoir été donné par Fiorella, qui se le serait tiré au même temps, comme une part du prix de ces oranges.

Garbini et Petrovich ont nié toute association avec Fiorella, et c'est sur ce point que l'affaire a été jugée.

Les preuves révèlent que dans l'été de 1866, la raison commerciale de Garbini et Petrovich d'un côté et Fiorella de l'autre, ont fait une convention verbale. Les traits principaux étaient: deux parties devaient fournir l'argent et, avec cet argent, Fiorella qui fait le trafic des oranges du pays, était chargé d'acheter des récoltes d'oranges dans la paroisse de Plaquemines, en envoyer ces récoltes à Garbini et Petrovich, qui devaient les vendre, et les profits en être partagés comme suit: un tiers pour Fiorella et les deux tiers pour Garbini et Petrovich. On ne devait employer probablement que le nom de Fiorella dans ces opérations, car il paraît avoir suivi cette règle d'une manière invariable. Fiorella livrait les traites—ils les payaient; ils fournissaient un lougre pour transporter les oranges en ville; Fiorella leur rendait un compte des hommes.

La saison de 1867 n'ayant donné que des pertes pour résultat, la conséquence fut une querelle quand G. et P. refusèrent de payer les dettes encourues par Fiorella. Pendant cette saison ce dernier contracta de 12,000 à 13,000 piastres et G. et P. de 14,000, et les oranges furent vendues par les derniers.

Le billet poursuivi fut donné par Fiorella pour un tiers de la récolte de la plaignante en 1867, $2000 étant payés comptant et la récolte étant vendue pour $3000.

La plaignante dit qu'à l'époque de la vente Fiorella dit que lui et ses associés étaient bons pour le montant et soutient que le billet fut fait par un membre d'une association formée pour le but de faire le commerce des oranges du pays, et que les associés par conséquent sont responsables. (Story on promissory notes, sec. 73. 6. n. s. 50; and Ib., 289, 3. n. s. 519.)

Les défendeurs, Garbini et Petrovich, soutiennent qu'ils étaient les facteurs, non les associés de Fiorella, et ne sont pas engagés par ses billets et ses traites, à moins qu'ils n'eussent été acceptés par eux (14 An. 529; Pill. on Ev., Vol. 3, p. 127).

Je ne trouve pas que les relations de G. et P. puissent être classées comme celles d'un facteur sans aucun intérêt de propriétaire dans le stock, et ayant seulement un droit de partager les profits. Il y a plusieurs circonstances matérielles qui les mettent en dehors de cette catégorie.

Une partie du capital investi était celui de Garbini et de Petrovich.

Ils étaient propriétaires associés jusqu'à concurrence de leur part stipulée dans l'entreprise.

Fiorella n'avait aucun droit de disposer de cette propriété, mais s'il l'eût fait il eût été obligé d'en rendre compte.

Un facteur n'a aucun droit spécifique ou de propriété aux marchandises qui ne lui ont pas été consignées.

Il y avait une association; les affaires ayant été faites au nom de Fiorella seulement, les billets en conséquence sont obligatoires pour la raison sociale.

Décret en faveur de la plaignante suivant la pétition.

GROSSE RÉCOMPENSE.—M. Creecy, inspecteur du revenu de l'intérieur pour la Louisiane, est allé à Washington et sera absent peu de temps. On dit qu'il a suspendu d'office M. A. W. Norcross, collecteur du Bureau pour cet Etat, et en outre que ses services pour les saisies de tabac seulement dans cette ville lui donnent droit à une récompense s'élevant à $36,000.

VALEURS SAISIES.—Le montant des saisies de tabac qui viennent d'être exécutées en cette ville, est d'environ $80,000.

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION HÉBRAÏQUE.—L'assemblée régulière de cette Société a eu lieu lundi dans la maison d'école qui lui appartient, rue Calliope. On a lu un rapport suivant lequel il y a 146 élèves dans l'école. 21 sont des bénéficiaires. La recette provenant des 125 autres donne $565. La foire tenue l'année passée pour le profit de l'institution ajoute à cette recette $5,463.

Le fonds de bâtisse présente une balance de $4,342. Une somme de $18,867 a été payée pour la construction. Le Trésor de l'école a reçu $10,934 la semaine dernière.

ORDONNANCE POUR LES GREENBACKS.—Le maire a signé hier l'ordonnance requérant que le payement des licences et taxes soit fait en greenbacks.

STEAMERS COULÉS BAS.—Les steamers Monsoon et St-Nicholas ont tous deux coulé bas dans la Rivière Rouge, le premier au débarcadère Prud'homme et le second dans le voisinage des chûtes, au-dessus d'Alexandrie.

MUSÉE DU CRESCENT CITY.—M. Ames, propriétaire de ce musée si populaire, rue St-Charles, No. 42, y ajoute tous les jours un attrait nouveau. On y voit l'homme grenouille, tous les soirs à 7 et à 9 heures; il mange, fume et boit sous l'eau, pendant plusieurs minutes à chaque fois; M. Greiner, expert dans l'art de la verrerie et qui forme des arabesques et toute espèce d'articles bons pour étrennes; la jolie Circassienne, Zulma Aja; la dame naine, de 35 pouces de haut; la fille à deux têtes; Mlle Ellen, une autre naine; Mme Hawkins, la dame barbue; Montaye, le violon squelette; une variété de beaux oiseaux; plusieurs lionceaux, âgés de 14 semaines seulement; et d'autres curiosités trop nombreuses pour être mentionnées ici. Une visite au musée ne peut être que fort intéressante.

COUR DES ETATS-UNIS—Cette cour a entendu hier le général Rousseau en faveur de W. G. Mank, qui a servi sous lui. On se rappelle que Mank est accusé d'avoir détourné des valeurs renfermées dans des lettres au bureau de la poste. L'affaire sera continuée le 11 janvier.

FAITS ET NOUVELLES.—On croit que le col. Case, receveur de la 1ère banque nationale, sera nommé collecteur du Revenu de l'Intérieur pour ce district à la place du général Steedman, qui a donné sa démission.

Le maire Conway a révoqué la licence pour l'exhibition de l'homme-vapeur dans la première partie de la rue St Charles, comme contraire aux ordonnances. On croit que la fameuse machine sera produite un peu plus loin, place Tivoli, ou dans l'ancien local de la gare du chemin de fer de Carrollton, près de cette place. Disons en attendant que la machine fonctionne admirablement bien. L'homme court avec une rapidité merveilleuse et s'arrête très facilement et promptement. Tout le monde voudra aller voir cette invention sans pareille.

RAPPORT MORTUAIRE.—Pendant la dernière semaine il est mort 96 personnes dont 61 appartiennent au sexe masculin, 35 au sexe féminin, (2 non classées) 60 à la race blanche, 34 à la race de couleur, et 2 non classées.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Dimanche vers 2 heures, C. Danzer a attenté à sa vie, dans son salon d'huitres, rue Tchoupitoulas, près de la rue Thalie, en se coupant la gorge et en se donnant un coup de poignard au côté. Il a été transporté à l'hôpital dans un état fort précaire.

On a trouvé chez Danzer $41 en billets de ville, $77 en greenbacks, $12 50 en espèces, une montre d'or, une montre d'argent, une broche, deux bagues, une croix d'or, une paire de boutons de manches, quelques papiers et un trousseau de clés.

CHARIVARI.—Il y a eu dimanche soir un charivari très bruyant rue Baronne, en l'honneur d'un couple nouvellement marié. Mais les charivaris se sont humanisés, comme toutes choses. Celui-ci a peu duré, et après un tintamarre très énergique mais très court, les porteurs de poêles et de chaudrons s'en sont allés satisfaits.

COUP DE FEU ET DANGEREUSE BLESSURE.—Le sergent Dorsey rapporte qu'à 5 heures et quart du soir, une querelle s'est élevée au coin de la rue Jackson et Nile-Levée, entre deux hommes, et que l'un d'eux, John Polard, a reçu un coup de revolver qui l'a atteint au ventre. Le blessé a été transporté au cabinet du Dr. Schulze qui a extrait la balle, mais la blessure n'en est pas moins très dangereuse. Polard refuse de dire le nom de l'homme qui a tiré sur lui et ne veut donner aucun détail.

PRIX DE BOXE.—Dimanche, deux boxeurs, O'Mealey, homme de police et Dan Carr, de St Louis, ont lutté à Half Way House pour un prix de $20 qui a été successivement élevé à $50. L'affaire a duré deux heures et 10 minutes. Pendant ce temps il y a eu 90 coups portés. O'Mealey a été fort maltraité. Un de ses yeux a été presque entièrement hors de son orbite. Carr a été déclaré vainqueur, et chose assez singulière, il n'a pas même reçu une égratignure.

PREMIERE COUR DE DISTRICT—Sur motion de l'avocat de district Luzenberg, une accusation de vol contre Louis Johnson a été mise hors de Cour par nol. pros.

H. C. Castellanos a fait une motion pour un nouveau procès dans l'affaire d'Adam Navarro, convaincu de meurtre. La motion sera plaidée le 9 janvier.

COUR DU RECORDER BECKER.—Un nègre, accusé de s'être enfui avec un billet de $100 que lui avait confié, pour en avoir le change, une maîtresse de maison de joie, rue du Bassin, et un autre nègre, accusé d'avoir filouté $10 à un monsieur, ont tous deux été renvoyés devant la Première Cour de District.

Aussi, George Washington, couleur, accusé de vol, industrie qui paraît être passée tout à fait dans ses habitudes.

COUR DU RECORDER GASTINEL.—E. Drake, James Donovan, Henry Green, G. Dromley, John Killen et Milton Herdewick, tous arrêtés comme caractères dangereux et suspects, ont été relaxés, le recorder Gastinel disant que la loi sur le vagabondage ne lui donnait aucun pouvoir de les condamner à une pénalité. Ces hommes, a-t-il ajouté, ont droit à leur liberté, à moins qu'ils ne soient traduits, pour une offense nouvelle. La loi relative à l'arrestation des gens simplement sur le soupçon de délits passés est inconstitutionnelle attendu que sous la Constitution on ne peut être arrêté et jugé deux fois pour le même délit.

TEMPERATURE—28 décembre.
THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, 111, Canal, Ci-devant Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	54 degrés
Midi	59
3 heures P. M.	64
6 heures P. M.	63

LES EMPOISONNEUSES DE MARSEILLE.

COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE.

Audience du 8 décembre.

Présidence de M. RIGAUD.

(Suite de l'acte d'accusation.)

II

Empoisonnement de Jean Salvago.

Pendant que la femme Ville empoisonnait lentement son mari, la femme Salvago, dite Rosine, empoisonnait rapidement le sien.

Appartenant à cette classe de journalières qu'on appelle à Marseille des "porteresses" employées notamment comme commissionnaires par l'administration des Messageries impériales, la femme Salvago gagnait largement sa vie. Mais elle avait peu à se louer de son mari, qui était paresseux, brutal et adonné à l'ivrognerie. Aussi ne tarda-t-elle pas à lui être infidèle: la légèreté de ses mœurs était bien connue. Sur ces entrefaites son mari tomba malade. Elle le soigna longtemps, mais on put croire que ces soins n'étaient pas une affection vraie, et c'est alors qu'elle s'entendit avec Fanny Lambert, afin de terminer brusquement par le crime cette maladie, qui, à son gré, se prolongeait trop.

Sur les substances malfaisantes que Joye lui délivrait pour la femme Ville, Fanny Lambert en prélevait une quantité dont elle faisait profiter la femme Salvago, et, comme celle-ci, beaucoup moins en vue que la femme Ville, redoutait beaucoup moins les commentaires du public et les soupçons des médecins, elle précipita les doses de façon à amener rapidement le terme fatal. Jean Salvago expira le 3 février dernier.

C'est parce qu'elles se rencontraient souvent chez Lambert que les femmes Ville et Salvago s'étaient fait mutuellement la confidence de leur crime. Cette confidence, répétée par la femme Ville à Marino dans la journée du 26 août, et contrôlée par des indices non suspectes, constituerait à elle seule une preuve décisive. A cette preuve sont venus se joindre les aveux presque complets des deux coupables et les constatations de l'autopsie, qui a permis de découvrir dans le cadavre de Salvago une quantité d'arsenic plus que suffisante pour donner la mort à une personne déjà affaiblie, comme l'était cet homme par une longue maladie.

III

Empoisonnement du sieur Gabriel.

Si la femme Salvago peut, jusqu'à certain point, atténuer son crime en invoquant les torts de son mari, il en est autrement de la femme Gabriel, placée dans des conditions de bonheur, dont elle eût dû plus que personne être profondément reconnaissante.

En effet, cette jeune femme, qui n'est encore âgée que de vingt ans, semblait vouée par sa naissance à une vie difficile et même misérable. Fille naturelle de l'accusée Baptistine Olive, qui n'est devenue que plus tard l'épouse du sieur Dye, elle fut abandonnée par sa mère et placée à l'hospice des enfants trouvés sous le nom de Joséphine Duguet. Mais ce malheur fut bientôt plus que compensé par la résolution que prirent les époux Simon, honnêtes industriels, dont le mariage était resté stérile, de retirer cet enfant de l'hospice et de l'élever comme leur propre fille.

La conduite de Joséphine sembla faite d'abord pour récompenser les époux Simon de leur action généreuse. Les bonnes qualités de leur fille adoptive valurent à celle-ci l'attribution d'un legs fait par M. Coulet aux hospices de Marseille en faveur de l'élève la plus méritante. En outre, Joséphine, arrivée à l'âge de seize ans, épousa le sieur Gabriel, ouvrier mécanicien, appartenant à une bonne famille et possesseur d'une vingtaine de mille francs. Tout semblait donc lui sourire, lorsque quelques dissidences intérieures décidèrent les jeunes époux Gabriel à se séparer des époux Simon, avec qui ils avaient jusqu'alors vécu en commun. De plus, le mari eut la faiblesse ou l'imprudence d'acheter pour sa femme un fonds de buvette, qu'elle exploitait elle-même. A partir de ce jour, Joséphine Duguet fut perdue.

Non seulement elle venait de se placer dans un milieu dangereux; mais, par cela même qu'elle était seule et aisément accessible, elle devait tomber sous l'influence, bien plus dangereuse encore, de sa mère naturelle et d'une autre femme qu'elle appelait sa cousine et qui n'est autre que l'accusée Palmyre Lechien, épouse du sieur Flayol. Ces deux femmes n'étaient guère moins dépravées l'une que l'autre. Non contentes d'avoir personnellement de mauvaises mœurs, elles étaient toujours prêtes à corrompre celles d'autrui. C'est ainsi qu'on voyait la femme Flayol se promener dans les brasseries et les cafés chantants pour y chercher des occasions de proxénétisme. Sa demeure servait de lieu de rendez-vous et la femme Gabriel en a bien souvent profité.

On ne s'étonnera donc pas que ces deux femmes, excitées soit par leur propre corruption, soit par le désir d'exploiter la faiblesse de Joséphine et de vivre avec son argent, l'aient encouragée au vice et poussée dans la voie de l'adultère.

La femme Gabriel eut ainsi de nombreux amants, et elle finit par en trouver un qui lui inspira sans doute un goût plus vif et plus durable que ses devanciers, car elle était très désolée de ses froideurs. Cet amant était un contre-maître de l'Alcazar. Joséphine songeait avec passion aux moyens de le ramener vers elle; elle crut qu'un de ces moyens, c'était de consulter les cartes et d'invoquer le pouvoir d'un sorcier. On lui avait parlé de Joye comme s'acquittant de ce rôle à merveille; elle se rendit chez lui en compagnie de la femme Fayol et l'initia à ses préoccupations. Joye ne manqua pas de répondre que le contre-maître de l'Alcazar était, au fond, plein de tendresse pour Joséphine, et peu à peu il lui proposa, pour faciliter ses relations avec son amant, de la débarrasser de son mari.

Le premier mouvement de la femme Gabriel fut de repousser cette proposition; mais en même temps elle en fit part à sa mère, qui la trouva beaucoup plus de son goût et pressa vivement Joséphine de l'accepter. Profitant de l'influence qu'elle avait su gagner sur sa fille, elle lui représenta combien un double veuvage les rendrait libres et heureuses: car la femme Dye, voulait, disait-elle, user de l'occasion pour faire, elle aussi, subir le même sort à son mari. Cet odieux langage ne triompha pas tout de suite des résistances de la jeune femme; à la fin cependant elle se laissa convaincre et retourna chez Joye, pour concerter avec lui la mort du malheureux Gabriel.

La femme Flayol l'accompagnait cette fois encore. Elle avait bien quelque inquiétude pour l'avenir; mais elle se rassurait en engageant Joséphine à brûler un cierge à la "*bonne mère*," pour obtenir de la protection divine que le crime ne fût pas découvert. Bientôt tout fut convenu entre les trois auteurs de cette scène. La femme Flayol devait servir de ménagère entre Joye et la femme Gabriel.

Par son intermédiaire, celui-ci se fit successivement délivrer les poisons nécessaires à l'accomplissement du crime, et en une huitaine de jours, du 30 juillet au 8 août, il était, en effet, pleinement accompli.

Lorsqu'un mois plus tard, la justice fit exhumer, pour l'interroger, le cadavre de Gabriel, on y trouvait une quantité considérable d'arsenic, témoignage éloquent de l'attentat et de la promptitude avec laquelle il avait été consommé.

Pour prix de ce nouvel homicide, Joye a reçu pendant qu'il se commettait 100 francs d'argent, et s'est fait souscrire ensuite deux billets de 400 francs chacun. La femme Gabriel, inspirée par sa mère, avait pris d'ailleurs ses mesures pour ne pas souffrir pécuniairement de la perte de son époux; peu de jours avant sa mort, elle lui arrachait un testament par lequel ce mari trop confiant léguait l'usufruit de tous ses biens à celle-là même qui avait eu le triste courage de lui enlever la vie.

Quinze jours ne s'étaient pas encore écoulés, que cette même femme, avide de mettre la liberté à profit, donnait chez elle un rendez-vous nocturne au contre-maître de l'Alcazar.

Sur les sept accusés, il n'y en a qu'un qui ait nié jusqu'au bout sa culpabilité; c'est la femme Dye. Mais l'énergie avec laquelle sa fille a soutenu le récit qu'elle avait fait de la complicité de cette accusée ne permet pas de douter que la vérité ne soit de ce côté. La femme Flayol, qui avait aussi commencé par soutenir que Joséphine Gabrielle l'accusait injustement, a été obligée de changer de langage quand elle a vu Joye appuyer de ses déclarations précises les révélations de Joséphine.

Quant à Joye, c'est en vain qu'il essaye d'atténuer sa redoutable responsabilité par quelques dénégations partielles; l'ensemble des faits proteste contre le rôle d'instrument passif et innocent qu'il voudrait s'attribuer. Ce rôle est d'ailleurs contradictoire avec une partie de ses aveux; il n'est pas moins démenti par toutes les découvertes de substances vénéneuses qu'on a faites chez lui et notamment dans cette chambre de la rue Saint-Antoine et dont il s'est bien gardé de révéler l'existence et qu'on n'a connue que malgré lui."

Le *Phare de Marseille* contient des détails inédits et d'un saisissant intérêt sur l'affaire des empoisonneuses.

François Joye a quarante six ans. C'est un homme de taille moyenne, solidement charpenté, à la face large et commune. Ses traits sont profondément marqués des traces de la petite vérole. Ses cheveux sont noirs et abondants, des favoris touffus et coupés ras encadrent son visage.

La femme Ville compte quarante et un ans. Elle est plutôt petite que grande. Sa chevelure est rare et grisonnante. Ses traits sont intelligents, sa bouche est dégarnie. Elle paraît très entendue aux affaires.

La femme Gabriel a conservé, avec ses vingt ans, une figure d'ingénue, un peu ronde et comme paysanne. Des yeux bleus concourent à imprimer à sa physionomie un caractère particulier de douceur, mais sans aucune fermeté.

La femme Dye a quarante-cinq ans. Petite, insignifiante, elle forme un vigoureux contraste avec la femme Françoise Lambert qui, à trente-trois ans, grande et vigoureuse, révèle aux premiers regards un esprit d'une trempe virile, et capable de fortes passions.

Le *Phare de Marseille* croit savoir que Joy a tenté de se suicider pendant les premières heures de son incarcération, mais qu'il a repris dans le cours de sa détention une certaine confiance dans le sort qui l'attendait. Les femmes se sont montrées, ajoute la feuille marseillaise, plus résignées. Elles se sont courbées sous la discipline de la règle de la prison, mais ni l'un ni les autres n'ont jamais demandé aucune des consolations qu'apporte la religion.

(*A continuer.*)

☞ Si vous voulez acheter des Jouets à bon marché, allez chez C. WEINGART, No 51 rue Chartres, entre Bienville et Douane.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Nouvelles européennes.

Londres, 28—Le *Times* et le *Standard* condamnent une autre conférence comme chose inutile.

Bruxelles, 28—L'*Indépendance Belge* dit: La perspective de conférence sur la question d'Orient est rassurante.

Athènes, jeudi—Le ministre des affaires étrangères a déclaré que le gouvernement grec était prêt à faire tous les sacrifices pour le maintien de ses droits et de son indépendance.

Paris, 28—Les Chambres françaises se rassembleront le 18 janvier.

Vienne, 28—On croit que la Porte refusera d'adhérer aux conditions de la conférence à moins que son ultimatum aux Crétois soit concédé.

Vienne, 28—Les Grecs quittent précipitamment le territoire turc. Plusieurs familles ont été reçues par le peuple de la Roumanie qui a été averti qu'en cas de guerre il doit être neutre.

Constantinople, 28—Les provinces sont parfaitement tranquilles. Le commandant turc Kiomil est arrivé devant Syra.

Londres, 28—Le *Star* condamne le *Standard* et approuve la récente action des autorités britanniques à Nankin.

Sir Richard Mayne, devenu fameux pour avoir dispersé les meetings du dimanche à Hyde Parc, est mort.

Madrid, 26—Le gouvernement prend des mesures pour le budget l'année prochaine.

Emilio Castelar, le républicain très connu, dit qu'une république a été moralement formée déjà en Espagne, attendu que le parti républicain a emporté toutes les grandes villes, excepté Madrid, dans les dernières élections.

Nouvelles de la Havane.

La Havane, 27—Le gouvernement publie dans la *Gazette* le rapport suivant: Après la bataille de Moron, les troupes ont trouvé dans le bagage des insurgés plusieurs jarres de strychnine. D'après des informations reçues par le gouvernement, on devait se servir de strychnine pour empoisonner les troupes espagnoles dans toute l'île.

Le rapport officiel de la bataille dit que les troupes du gouvernement ont marché sur les révolutionnaires le 18 du courant, à 18 milles de Puerto Principe, elles ont assailli le camp retranché de l'ennemi et ont attaqué les insurgés à la bayonnette. Ces derniers ont été mis en déroute, perdant beaucoup de tués et de blessés.

Suivant le rapport officiel, la perte des troupes du gouvernement a été fort légère. Un seul homme a été tué et 8 blessés. La perte des insurgés n'est pas donnée. Il est seulement dit que les troupes du gouvernement ont pris plusieurs centaines de chevaux.

Le rapport des colonies dit que les troupes du gouvernement ont perdu énormément en tués et blessés. Les révolutionnaires, aussi, nient le fait de la prise de toutes leurs armes et munitions.

La *Gazette* dit aussi que la *Cronista* de New-York n'est pas l'organe du gouvernement de Cuba. Cette déclaration est faite pour défendre l'honneur de l'Espagne et la dignité de l'ambassadeur espagnol à Washington contre les attaques de ce pouvoir.

Nouvelles de Washington.

Washington, 28—On engage M. Davis à se constituer de nouveau prisonnier pour qu'on ait recours à un habeas corpus, ce qui porterait l'affaire à la Cour Suprême où la valeur de la proclamation d'amnistie du Président serait pleinement mise à l'épreuve.

On dit que Mason, Slidell, Benjamin et Breckinridge demandent des informations pour savoir exactement quelle protection l'amnistie peut leur offrir.

Une délégation de nègres de la Georgie est ici pour protester contre l'admission des sénateurs de la Georgie.

Des dépêches d'ici disent que Grant est décidé à en finir avec toutes les cliques de whiskey, de chemins de fer et autres cliques quand même il aurait à remplir toute place civile avec des officiers de l'armée ou de la marine.

Grant partira d'ici mercredi et sera absent une semaine. McCulloch est revenu à Washington.

Butler prépare un discours contre la reprise des payements en espèces.

Washington, 28—Le consul des Etats-Unis à St Thomas écrit au département d'Etat que le choléra est à la Guadeloupe et la fièvre jaune à Ste Catherine. Les navires venant de ces ports sont soumis à la quarantaine.

La nouvelle de la faillite de MM. Lathrop, Luddington & Co a été reçue ce matin avec une surprise mêlée de regrets.

Pendant 20 ans cette maison a été une des premières et des plus solides, ayant traversé les troubles de 1857 et les désordres causés par la guerre sans avoir donné lieu à un seul protêt ou demandé un délai d'un jour. Ses affaires dans les huit dernières années ont été considérables et conduites avec prudence et sagesse; mais la chûte continue des prix et la faillite de leurs cliens dans le Sud et l'Ouest ont été trop fortes pour cette maison et elle a été obligée, bien contre son gré, de suspendre ses paiements. On croit que son bilan sera soumis aux créanciers aussitôt que possible.

Nouvelles diverses.

Savannah, 28—Temps doux. Vent de nord-ouest.

Memphis, 28—Geo R. Rutter, ex-président de la défunte banque nationale du Tennessee a été emmené à Nashville où il sera jugé, sur l'accusation d'avoir détourné $3000 du fonds d'école de l'Etat.

New-York, 28—A la Cour de District des Etats-Unis, aujourd'hui, devant le juge Blatchford, l'affaire de coton de Sevenson impliquant environ un million de piastres devait être appelée, mais le gouvernement a demandé un ajournement à cause de l'absence d'importants témoins. L'affaire a été fixée au 5 janvier avec la condition que si le gouvernement n'est pas prêt l'affaire sera mise hors de Cour.

Marchés Américains.

New York, 28—Coton, un peu plus ferme à la clôture; vendu aujourd'hui 2100 balles; midd. 25 à 25 1/4, fermant à ce taux. Argent serré, à 7 p 0/0, avec la commission en sus. La faillite de Storm, Tharber & Co, marchands d'indiennes, est annoncée. On espère un réglement favorable des affaires de Lathrop, Luddington & Co.

Sterling inactif à 9 1/2. Or 134 7/8 à 135. Fonds publics actifs. 5-20, 111 à 111 1/4. Bons d'Etat en bonne demande. Bons de levée de la Louisiane 60 1/2.

New York, 28—Fonds publics forts, actifs, et en hausse. Les grands opérateurs rapportent qu'il y a de grandes demandes comme placements, surtout pour les émissions sur lesquelles un intérêt est dû le 1er janvier. On spécule aussi beaucoup sur les coupons de 1881 à 114 3/4 à 115. 5-20, 111. 10-40, 105 3/4 à 106. Actions animées et en hausse, mais incertaines et plus basses à la clôture.

Mobile, 28—Coton. Vendu aujourd'hui 2000 balles, y compris 500 balles vendues samedi après la clôture du marché. Prix fermes, Mid. 23 1/2. Reçu 1563.

Charleston, 28—Coton ferme, vendu aujourd'hui 425 balles; reçu 2718; exporté pour le cabotage 700 balles.

Savannah, 28—Coton ferme et en bonne demande; mid. 24 à 24 1/4; reçu en deux jours 300e balles.

Cincinnati, 28—Farine de famille 7 50. Mais 57. Coton 23 3/4. Whiskey 1 00. Jambons 14. Porc 28. Graisse 17. Café 22.

Louisville, 28—Vendu aujourd'hui 80 b. de tabac de 13 1/2 à 13 3/4; cochons 8 1/2; coton 23 1/4; farine superfine 5 40; porc 28, graisse 18; whiskey $1.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 28—Arrivés, le schooner Challenger, en 8 jours d'Utilla avec des fruits; le schooner Helena en 10 jours de Ruatan avec des fruits. Pas de départs.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 28—Descendant, le Magenta à 4 P. M.

Louisville, 18—La rivière monte avec 6 pieds d'eau dans le canal. La place est moins serrée. Temps nuageux et frais.

(*Dépêches de lundi.*)

Londres, 27—La question orientale absorbe l'attention publique. La réunion de la conférence n'est pas absolument certaine et, si elle a lieu, on prédit qu'elle aura de sinistres résultats.

La Sublime Porte refuse d'accorder l'indépendance de la Crète, ou de vendre ou transférer la Crète à l'Egypte, ou de consentir à aucune des bases nécessaires pour un compromis.

On croit que Lord Clarendon adhérera à la vieille politique anglaise relativement à la Turquie.

Napoléon et l'empereur d'Autriche sont indécis dans leurs vues. La Grèce compte sur l'assistance directe de la Russie; mais beaucoup sur l'insurrection de leurs compatriotes en Turquie. Les Crétois paraissent tout à fait indifférents.

Garibaldi, dans un manifeste à ses partisans, leur dit que l'Espagne, comme république, devrait donner le signal d'un nouveau mouvement sur Rome, et attend qu'ils soient prêts pour l'événement.

Le steamer Borussia de la Nouvelle-Orléans et la Havane, est arrivé devant Portland avec son arbre de couche cassé.

La mission de Burlingame a commencé ses délibérations, et, jusqu'à présent, les choses ont été favorablement discutées. La violence récente par un navire de guerre anglais dans les eaux chinoises a été examinée. Burlingame a soutenu que ces navires ne doivent être employés que pour protéger la vie et les biens quand ils sont exposés à un danger immédiat, mais qu'autrement l'affaire doit être diplomatiquement référée à l'ambassadeur à Pékin, avant qu'un acte qui peut conduire à la guerre eût lieu. Il pense que le gouvernement voit aussi cela de la même manière.

Longfellow a refusé un diner public à Rome.

On dit que le président Sarmiento, de la République Argentine, a engagé les bons offices du général McMahon, ministre américain, pour essayer une médiation avec Lopez, et que l'empereur du Brésil menace en conséquence de retirer son envoyé de la République Argentine.

Madrid, 27—Des journaux semi-officiels disent que sous aucune circonstance l'Espagne ne considérera aucune proposition pour la vente de Cuba aux Etats-Unis. Des troupes additionnelles sont parties pour Cuba.

Paris, 26—Bourse plus ferme. Rente 70 15.

Havre, 26—Coton en baisse. Très ordinaire à 122 francs.

Washington, ...—Les acteurs et le propriétaire du "Canterbury Hall," dont le programme embrassait le cancan français, ont été arrêtés pendant la représentation pour cause de production indécente.

Une dépêche de Lynn dit seulement que cinq bâtisses ont été détruites. Perte, $300,000.

Beck, représentant au Congrès, a écrit au général Breckinridge, qui est dans le Canada, de revenir immédiatement. On croit que Jacob Thompson, J. M. Mason et le général Early reviendront en même temps.

Un appel a été lancé par le comité du monument national à Washington, aux ministres des diverses églises de tout le pays pour qu'ils fassent une quête le dimanche avant, le 22 février, afin de pouvoir achever le monument. L'appel est signé par Andrew Johnson, Président ex-officio, le Gén. Grant et W. W. Corcoran, vice-présidents.

La *Tribune* de New York dit dans un article—On peut considérer comme certain que le 41e Congrès se réunira et s'organisera le 4 mars. Le sentiment général parmi les membres a été que la loi relative à cette réunion est une bonne loi. On désire régler promptement l'affaire de la présidence et des comités de la Chambre.

New York, 27—La glace, sur l'Hudson, est plus forte qu'elle ne l'a été depuis plusieurs hivers. Une regatte sur la glace aura lieu mercredi, si le temps le permet.

Le passif de Lathrop, Luddington & Co est établi à $4,000,000.

La Havane, 27—*Nouvelles additionnelles du Mexique*—Rosecrans a été reçu par Juarez le 10. M. Plum, ci-devant secrétaire de légation et remplissant les fonctions de ministre, devait quitter le Mexique le 1er janvier. La concession du chemin de Tehuantepec était en discussion.

Des payements par le Trésor avaient été ponctuellement faits. Des réunions publiques favorables à la révolution cubaine avaient eu lieu. Escobedo se portait sur Tamaulipas. Vegas avait offert de se rendre, mais il a refusé les conditions proposées. Un plan de conscription avait été proposé par le ministre de la guerre. Le Washington apporte un million et demi d'espèces pour l'Europe.

Memphis, 27—Une dépêche de Little Rock à l'*Avalanche*, dit que les généraux Babcock et Porter de l'état major de Grant sont repartis ce matin. Il paraît qu'ils n'étaient pas autorisés à faire enquête sur les outrages de la milice. Tous les hommes de la milice, moins une vingtaine, doivent être retirés de Lewisburg, et les citoyens pourront former une compagnie.

(*Dépêches d'hier soir.*)

La Havane, 27—Les révolutionnaires ont détruit le phare au chenal de Lucretia, rendant ainsi fort dangereuse la navigation des Bahamas.

On rapporte que 800 flibustiers ont débarqué à Chochoro, le 18 décembre. On rapporte aussi que 1800 hommes de troupes sont cernés à Santiago de Cuba par 10,000 insurgés.

Plusieurs jarres de strychnine ont été trouvées dans le bagage des insurgés pris à Moron. Le gén. Latorre est parti vendredi pour Santiago avec des troupes. 600 hommes de troupes du gouvernement sont assiégés à Manzanilla en conséquence d'une mauvaise nourriture, le choléra a fait irruption.

Les rapports sur la bataille de Moron sont contradictoires.

New York, 28—Argent actif à 7 0/0. Or 134 3/4. Coton, calme et ferme. Mid. 25.

MARIÉ, le 27 décembre, à l'Eglise de l'Annonciation, par le Rév. Père A. Darter, M. [illegible] GUIMON à Mlle MARIE BALTHAZAR, tous deux de cette ville.

Décédé, hier soir, à 9 heures et demie, à l'âge de 56 ans, MARIANO SPARICIO, natif de Messine (Italie). Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, à 3 heures et demie. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Dumaine, No 15, entre Chartres et Levée.

Décédé, hier, à une heure du matin, GEORGE LHOTE, âgé de 56 ans, né à Petite Croix, Haut Rhin (France). L'enterrement aura lieu ce matin, à 10 heures précises. Les parents et amis du défunt sont priés, sans autre invitation, d'y assister. Le corps est exposé à sa dernière demeure, rue Tremé, entre St Louis et Toulouse, d'où le convoi partira.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs de la Compagnie, M. F. S. Wilz a présenté les résolutions et le préambule suivants qui ont été adoptés à l'unanimité:

Attendu que par l'interposition de la Divine Providence, l'Hon. JOHN PEMBERTON, Président de cette Compagnie depuis sa fondation, nous a été enlevé pour un monde meilleur;

Attendu que sa mort prive sa famille d'un mari, d'un père et d'un parent exemplaires, son pays d'un citoyen dévoué et sans tache, cette Compagnie, d'un officier éminemment habile, courtois et probe, dont les grands services seront toujours appréciés;

Il est résolu que comme marque sincère d'un profond respect pour sa mémoire, d'une profonde sympathie pour sa veuve et ses enfants inconsolables et pour tous ceux qui déplorent sa perte, les bureaux de la Compagnie seront tendus de deuil pendant trente jours.

Que cette résolution soit inscrite dans le compte-rendu des délibérations de ce Board, qu'elle soit publiée dans tous les journaux de la Nouvelle-Orléans et qu'une copie authentique en soit transmise à la famille.

24 déc—6t—PP G. W. NOTT, Secrétaire.

OR, ARGENT, Billets de Ville et d'Etat, Bons de Ville, etc, AU BUREAU DE CHANGE DE **J. BRETTE,**
6......RUE ST-CHARLES......6
PRES CANAL.
On paie aussi d'avance aux Professeurs des Ecoles Publiques LES SALAIRES de Décembre et de Janvier.
Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 29déc—3mPP

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.
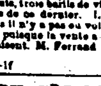
Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 3ème maison après la rue du Canal, près de Lopez. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 24 mars—PP le M

AU PUBLIC.
M. C. FERRAND, absent en ce moment, a acheté, il y a quelque temps, chez M. J. Plaisent, No 1 rue St Louis, trois barils de vin qui lui ont été livrés par le commis de ce dernier. Le vin n'a pas encore été payé, mais il n'y a pas eu vol, comme l'ont déclaré les journaux, puisque la vente a été faite par l'agent même de M. Plaisent. M. Ferrand sera de retour prochainement.
29 déc—1t Vve RAVIGNOT.

DEMANDE DE CHANTRE.
ON demande un chantre à la Cathédrale St-Louis. Inutile de se présenter si on ne peut donner de bonnes recommandations. S'adresser à M. le Curé. 29 déc—5t

DEMANDE D'OUVRIERS.
ON demande des ouvriers BARBIERS au No 104 rue Gravier entre St Charles et Carondelet. 29déc—1t JEAN TAILLEFER.

DEMANDE DE COUPEURS.
ON demande deux excellents coupeurs pour CHAUSSURES de dames, demoiselles et enfants. BLAKELY & HOGAN, Nos 99 et 101 de la rue du Canal. 29 déc—1

VACHE TROUVÉE.

Est en recherche le soussigné, il y a environ 3 mois, une vache créole. Le propriétaire peut la réclamer en s'adressant au soussigné et en payant les frais. E. PARRENIN. 29déc—3f Chemin de Gentilly, habitation [illegible]

CONCLAVE IONIE No 11
S.·. W.·. M.·.
IL y aura une séance spéciale de ce conclave MERCREDI prochain, 30 du courant, à 7 1/2 heures du soir. Les officiers et membres sont priés d'être ponctuels.
Par ordre du T.·. E.·. C.·.
A. LOUIS, Scribe. M. A. CALONGNE. 29 déc—

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.
La R.·. Log.·. PERSEVERANCE No 2 sous la juridiction du SUPRÊME CONSEIL de la Louisiane, procédera CE SOIR, le 29me jour du mois de décembre 1868 (E.·. V.·.) à 7 heures préc., à l'élévation de plus. Comp.·. au sublime Degré de M.·. M.·. dans le local du Sup.·. Cons.·., angle St Pierre et St Claude.
Tous les M.·. M.·. de la juridiction sont fraternellement invités à y assister.
Par mandement du Vén.·.
29déc—1t E. DOUR, 33ème, Secrétaire.

Banque du Canal de la Nlle-Orléans
Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1868.
AUJOURD'HUI, à une réunion spéciale des Directeurs il a été déclaré un dividende de cinq pour cent qui sera payé aux actionnaires le premier LUNDI de janvier prochain.
29 déc—1m CH. JUMONVILLE, Caissier.

Société de Secours pour les Orphelins Indigents.
L'ÉLECTION annuelle des officiers de cette Société aura lieu, au No 122 de la rue Gravier, au premier, le LUNDI, 4 janvier 1869, de 10 heures du matin à midi.
Par ordre, J. M. NORMAN, Secrétaire. 27déc—4t

On demande immédiatement,
UNE femme de couleur parfaite couturière qui devra en outre faire un petit ménage et se rendre utile toutes les fois qu'on aura besoin de ses services. S'adresser au No 361 de la rue Prytania ou au No 100 de la rue du Canal. 27 déc—6t

A VENDRE,
GROCERIES. Pour cause de départ obligé, une grocerie faisant de bonnes affaires, et située dans le Premier district. Pour plus de renseignements, s'adresser sur les lieux encoignure Race et St Thomas, près la place de l'Annonciation. 29déc—3f

F. ISRAEL,
156......RUE DU CANAL......156
(Deuxième magasin après la rue Baronne)
Marchandises Sèches
A des prix aussi bas que l'exigent les circonstances actuelles.
Le calme qui règne dans les affaires me décide à vendre tout mon stock de marchandises sèches à un grand sacrifice.
POPELINES soie unies,
POPELINES siciliennes à carreaux,
POPELINES à dessins et à raies,
MÉRINOS français fins.
ALPACAS fins, en couleur et noirs.
SOIERIES noires et en couleur.
Les MOUCHOIRS les plus fins pour dames et messieurs, JUPONS brodés, CHEMISES de dames brodées, et tous les articles brodés.
MOUSSELINES Jacquart,
MOUSSELINES brochées,
NAPPES, SERVIETTES.
Le stock entier de marchandises sèches sera vendu, à des prix que commandent les circonstances actuelles, à partir de LUNDI 28 décembre, et la vente continuera jusqu'à ce que tous les articles d'hiver soient expirés.
F. ISRAEL,
156......Rue du Canal......156
(Deuxième porte après la rue Baronne.) 27 déc—27 19

En débarquement du MARIETTA, De Marseille,
160 barriques VIN ROUGE, BERGASSE.
200 paniers HUILE PLAGNIOL qualité supérieure.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 63 Vieille-Levée. 29 déc—4t

Manufacture du Sud.
AYANT réuni mes deux anciens magasins de l'encoignure des rues Douane et Tremé et du No [illegible] ... [illegible] JOHN NORWOOD, [illegible] rue du Canal. 29déc—1m

Avis aux Marchands de Lait.
LA DISTILLERIE de H. J. MILLS rue Victoire, entre Fort et [illegible] ... [illegible] 27 déc—6t

Bouchons! Bouchons! Bouchons!
EN débarquement du brick Marietta, arrivé de Marseille— [illegible] ... J. A. BLAFFER & CO. [illegible]

THEO. DANZIGER,
VENDRA, à partir d'aujourd'hui, tout son stock ... [illegible] ... de la rue ROYALE No 230 [illegible] THEO. DANZIGER.

Vins—Liqueurs.
VIN DE CHAMPAGNE Piper Heidsieck,
De la maison H. Piper & Co, de Reims.
... paniers bouteilles et demi-bouteilles ... en débarquement du Maggie E. Gray, du Havre.
Le soussigné agent de MM. Piper & Co, de Reims ... [illegible]
Des concessions libérales sont faites au commerce. T. BAILLY BLANCHARD Jr. 38 et 40 Vieille-Levée.

Jos. MARISTANY Jr,
Marchand de Liqueurs, EN GROS,
39—Rue Tchoupitoulas—39
(Entre les rues Gravier et Natchez)
a constamment et offre au commerce, Aux plus bas prix du marché, UN GRAND ASSORTIMENT DE Whiskeys Bourbon, Monongahela, NON RECTIFIÉS ET RECTIFIÉS. Eaux-de-Vie, Genièvres, Esprits, ETC., ETC., ETC. 9 déc—1m

Vins d'Espagne.
LE soussigné vient de recevoir directement un assortiment de Vins d'Espagne de choix, tels que—San-Vicente, (vin de table), Rancio, Sherry, Nos 1 et 2, Garnacha, Moscatel, Sauterne, Oporto, qu'il offre à bon marché. M. PESANT, 5, rue Carondelet. 31 oct—3m

CONSERVES.
10 caisses TRUFFES du Périgord, en 1/4 et 1/2 boîtes,
5 caisses SAUCISSES TRUFFÉES,
5 do CEPES A L'HUILE,
30 do PETITS POIS.
LIQUEURS, &c.
25 caisses LIQUEURS assorties de J. CHAUVET de Bordeaux
25 do MARASCHINO,
100 do ABSINTHE de E. PERNOD, de Couvet,
30 do KIRSCHENWASER do do
WHISKIES BOURBON, &c.
50 barils vieux ROBERTSON,
25 do KECLAR,
25 do WICKLIFFE,
25 do MARSHALL,
25 do NELSON COUNTY,
25 do TUSCALOOSA 1860,
10 quart pipes IMITATION COGNAC,
10 huitièmes do do do
Eaux-de-Vie Françaises
des marques M. Castillon Jne, J. Faure & Co; Montaret, Otard Dupuy & Co, De Lapradière, Pellevoisin, de différents âges, à l'entrepôt de Douane. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, 38 & 40 Vieille Levée. 25déc—1m

Véritable Muscat de Frontignan.
25 CAISSES véritable Muscat de Frontignan,
5 barils do do do
Importé directement de chez le propriétaire et à vendre par caisse et gallon par J. PLAISENT, No 1 rue St Louis.
Aussi—Vins supérieurs d'Alicante, Grenache, Sherry, Porto, vins rouge et blanc, de première qualité. 29 déc—6f

MADAME SOPHIE,
132......Rue du Canal,......132.
(Entre les rues Carondelet et Baronne.)
ANNONCE aux dames qu'elle fait en ce moment l'ouverture de son grand stock de MODES qu'elle a choisies lors de son dernier séjour à Paris. Le stock se compose de robes, broderies, [illegible] 21déc—1m

Magasin de Broderie.
29......RUE BOURBON......29.
MMES MAITRE et MONTARDIER, dessinateurs [illegible] ... BRODERIE, à la MERCERIE et aux NOUVEAUTÉS. 1 nov—3m

GUÉBLÉ & NIPPERT,
137......RUE DU CANAL (Bâtisses Touro)......137
JOUETS! JOUETS! JOUETS!
Cadeaux de Noël et Etrennes.
Grand Déballage d'Articles de Fantaisie, de Paris; de Jouets Français, de Rubans et de Gants.
Les soussignés invitent respectueusement leur clientèle et le public en général à venir examiner leur
GRANDE EXPOSITION DE JOUETS FRANÇAIS ET D'ARTICLES DE FANTAISIE.
Aussi Un nouvel envoi de ces excellents GANTS à $1, et dito, double boutons à $1 25.
GANTS SUEDE, aux mêmes prix.
150 douzaines CHEMISES FRANÇAISES (de Paris), devant à toile, à $30, valant $45.
GUEBLE & NIPPERT, 137 rue du Canal.
Maison de Commission, 40, rue Paradis-Poissonnière, à Paris. 13 déc—6m mer j sam jusq 31déc

Confiserie.
F. DUMONTEIL, —Successeur de— **BELLANGER,**
Encoignure CANAL et BOURBON
CARTONNAGES, CONFISERIE, PATISSERIE, RESTAURANT, VINS, LIQUEURS, ETC., ETC., ETC.
L'établissement est toujours ouvert jusqu'après la fermeture des théâtres. 24 déc—jusq 31 jan

S. TOGNONI
207......RUE DE CHARTRES......207
EN FACE MADISON.
REMERCIE ses clients de la confiance qu'ils ont bien voulu lui accorder, et a l'honneur de leur annoncer qu'il vient de recevoir un fort joli assortiment de—
Bonbons fins,
Fruits cristallisés,
Cartonnages en tout genre et du meilleur goût,
Fruits au jus, liqueurs, conserves alimentaires.
Et, comme toujours, une patisserie, faite par lui-même, qui atteint la perfection sous tous les rapports.
On trouvera aussi dans cette confiserie, des échaudés, dont M. Tognoni est le seul fabricant à la Nouvelle Orléans. 20 déc—2 22,24 25

FETES De Noël et du Jour de l'An.
ERNEST TURPIN,
93......VIEILLE-LEVÉE......93
(Entre St-Louis et Conti)
A l'honneur d'informer le public que, comme par le passé, il offre toujours, aux plus bas prix, ses marchandises fabriquées par des meilleurs ouvriers français. Tous ses bonbons sont fabriqués avec le plus beau sucre, et les couleurs sont importées de France des fabriques les plus renommées. Vous pouvez venir en toute confiance chez lui et ne pas craindre que les bonbons puissent altérer la santé des consommateurs.
Je vendrai les FRUITS CRYSTALISÉS FRANÇAIS et de ce pays au même prix—à 75 cents la livre—tels que
POIRES, PRUNES MIRABELLE, PRUNES REINE-CLAUDE, CHINOIS, PECHES, FIGUES, ABRICOTS, FIGUES A LA CREME, &c. &c.
Tous les bonbons assortis au choix des consommateurs à 75 cents la livre.
Je recommande aux amateurs du bon, les
CHOCOLATS A LA CREME, DRAGÉES AU CHOCOLAT, CHOCOLAT A LA LIQUEUR, &c.
fabriqués sous ma surveillance et avec le meilleur cacao.
Grandes variétés de CARTONNAGES, POCHES, BOITES A BONBONS, aux prix de gros et à la portée de toutes les petites bourses.
Sur commande, je me charge de fournir toutes sortes de
Gateaux somptueusement Décorés, Tels que MASSEPAIN, POUND CAKE, FRUIT CAKES, &c. Ainsi que des NOUGATS PYRAMIDES.
Tous les jours on trouvera un grand assortiment de Gateaux fraîchement fabriqués. 20 déc—au 31

Fêtes de Noel et du Jour de l'An. J. P. BARDEAU, CONFISEUR,
Encoignure Royale et Française, en face de la Place Washington.
INVITE respectueusement ses amis et le public en général à venir visiter son établissement avant les fêtes afin de s'assurer de la qualité des BONBONS et des FRUITS qu'il fabrique et prépare lui-même, et qu'il vendra aux plus bas prix. Bonbons fins et ordinaires, Dragées. Dragées à liqueur, au chocolat. Pralines grillées, à la rose, à la vanille et au chocolat. Pralines pistaches. Pâtes d'amandes. Chocolats pralines. Un assortiment de bonbons à 75 cents la livre. Un magnifique assortiment de Fruits cristallisés, du pays, à 50 sous la livre. Marrons glacés à $1. Nougat blanc, etc. etc.
N'oubliez pas l'encoignure Royale et Française, Troisième District. 20déc—2sem. dim mar jeu vend

Cartonnages! Cartonnages!
FETES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN
Confiserie des Remparts.
MAX NIHOUL,
ENCOIGNURE REMPARTS ET BAYOU.
MAGNIFIQUE assortiment de CARTONNAGES de luxe sortant des premières maisons de Paris et qui en considération de la crise, seront vendus aux plus bas prix.
MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE CONFISERIE.
Bonbons assortis à 75c et $1 la livre
Chocolatines Parisiennes, Dragées de Verdun, Bonbons à la Liqueur, Liqueurs Fines Importées.
PATISSERIES, SALONS DE LUNCH FROID, CAFÉ ET CHOCOLAT.
Les ordres pour soirées, mariages, baptêmes, etc. seront l'objet de toute son attention et servis avec célérité à domicile. 13 déc—au 31 déc—PP

P. NADEAUD, CONFISEUR,
Encoignure Orléans et Royale.
Grand assortiment de Bonbons dès à 75 cents la livre.
Fruits cristallisés français, à $1 la livre.
Nougat Montélimart.
Chocolat à la crème.
Fruits au jus et Liqueurs fines de choix.
Gâteaux pour le Jour des Rois.
Un magnifique assortiment de Poches et Cornets en tous genres.
Le tout reçu de Paris par les derniers arrivages d'Europe. 15 déc—1m à 12—PP

Fêtes de Noël et du Jour de l'An.
D. LOPEZ
Encoignure Chartres et Conti.
Ayant repris la direction de mon ancien établissement, j'ai l'honneur d'informer ma nombreuse clientèle et le public qu'en raison de la dureté des temps, j'ai établi le prix de manière à DÉFIER TOUTE CONCURRENCE.
Grand assortiment de BONBONS FRANÇAIS à 75 cents la livre, sans exception de qualité.
BONBONS et FRUITS CRISTALISÉS louisianais, manufacturés dans mon établissement et sous ma propre direction, à $1.
MARRONS GLACÉS, NOUGAT, BONBONS CHOCOLAT à la crème.
—AUSSI—
Un magnifique choix de CARTONNAGES de luxe reçu par les derniers arrivages d'Europe.
CANDY en bâtons, à 25 cents la livre, au détail, sans distinction de qualité.
CHOCOLAT, à la livre, de toute qualité et de tous prix.
GROS ET DETAIL.
TERMES AVANTAGEUX POUR LE COMMERCE.
☞ N'oubliez pas mon seul établissement encoignure Chartres et Conti. 6 déc—

Fabrique de l'église St-Louis de la Nouvelle-Orléans.
Bureau du Secrétaire.
AVIS est par le présent donné aux locataires des BANCS de l'église St-Louis, d'avoir à payer, à ce bureau, avant le 1er janvier prochain, pour l'année 1869, le montant de location de leurs bancs conformément aux prix fixés par le Conseil des Marguilliers, lesquels locataires auront le privilége de leurs bancs aux prix antérieurs et tout banc qui n'aura pas été retenu et payé le susdit jour sera loué par le soussigné.
L. PRADOS, Secrétaire. 20déc—25 28 27 29 31

La Compagnie du chemin de fer Pontchartrain
EST prête à recevoir et livrer le fret.
Jusqu'à nouvel ordre, les convois partiront du dépôt à 6, 8, 10 heures du matin, à midi, 2, 4 et 6 heures du soir. Ils quitteront le Lac toutes les heures, alternativement, à partir de 5 heures du matin.
GEORGE PANDELY, Surintendant. 6oct—P.P—

NOUVEAUTÉS D'HIVER.
E. GIQUEL,
126 ---Rue du Canal--- 126
Vient de recevoir par les steamers BREMEN et BAVARIA, d'EUROPE, un grand assortiment de ARTICLES DE NOUVEAUTÉ, Qu'il offre à vendre en Gros et Détail, —A TRES BAS PRIX—
POPELINES Changeantes, haute nouveauté,
POPELINES Unies, toutes couleurs,
MÉRINOS et MOUSSELINES de LAINE,
ALPACAS Unis, toutes couleurs,
POPELINES Imprimées,
MOUSSELINES de LAINE Imprimées,
POPELINE d'IRLANDE, toutes couleurs,
INDIENNES Fantaisie,
TARTAN et FLANELLE, toutes couleurs,
DRAPS et CASIMIRS,
FLANELLE Anglaise et Française, blanche,
COUVREPOINTES, toutes couleurs,
RIDEAUX Mousseline et Bobinet brodés,
MOUSSELINES Damassées et à Carreaux,
COUVERTURES de lit en laine,
BAS et CHAUSSETTES laine,
BAS et CHAUSSETTES coton,
CHEMISES MERINOS, pour Femmes, Enfants et Hommes,
OMBRELLES et EN-CAS,
JUPONS Balmoral et Mousseline,
PEIGNOIRS et CAMISOLES,
CHALES Cachemire,
SOIERIES, noires et couleurs,
FLEURS Artificielles,
TULLE, blanc et couleurs, 8/4,
MOUCHOIRS Batiste, brodés et unis,
COLS Valenciennes et toile,
Grd assortiment d'ARTICLES de DEUIL,
MALAKOFFS Nouveauté,
TISSUS CHAMBERY, pour robes de bal,
VOILETTES Dentelle,
POINTES Dentelle, Lama et Cambrai,
COURONNES et VOILES de mariées,
&c, &c, &c.
E. GIQUEL,
126......RUE DU CANAL......126
16 déc—jusq 31 déc

CHARLES TROUILLY,
57......RUE DE CHARTRES......57
VIENT de recevoir les articles suivants qu'il a choisis lui-même à Paris, pour les fêtes de Noel et du Jour de l'An
Un grand choix d'ARTICLES DE FANTAISIE, tels que
BIJOUTERIE en tous genres, BOITES DE PARFUMERIE, NÉCESSAIRES DE VOYAGE, CRISTAUX DE BACCARAT, EVENTAILS, COURONNES DE MARIÉES, FLEURS, Etc, Etc.
—Aussi—
Un grand assortiment de CHEVEUX, NATTES CHIGNONS, FRISETTES, PERRUQUES de toutes nuances.
Le tout offert à des prix modérés. 23 déc—6 PP

Maison J. AUGÉ,
134, Canal St.
CETTE maison connue comme la plus ancienne et la première de la ville dans son genre, désirant conserver la réputation dont elle jouit, [illegible] ... J. AUGÉ. 25déc—au 31 déc

Concurrence impossible!
VETEMENTS POUR HOMMES et ENFANTS.
VOULEZ VOUS braver les intempéries de l'hiver qui s'avance à grands pas et qui nous menace de ses rigueurs?
Voulez-vous éviter les maladies, les rhumes, les catarrhes?
Désirez vous être habillé avec le goût et l'élégance que réclament les dernières modes?
Voulez-vous enfin avoir de bons vêtements et à bon marché?
M. Léon Godchaux,
dont la réputation est aujourd'hui universelle et qui défie toute concurrence dans sa partie, vous offre tous ces avantages.
Allez visiter ses vastes magasins, situés aux Nos **81 et 83, rue du Canal,** et aux Nos 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée, et vous vous convaincrez que ce qui est dit plus haut n'est nullement exagéré.
Habillements et Chapeaux Pour hommes et pour enfants.
CHEMISES, CALEÇONS, CHAUSSETTES, CHEMISES DE PEAU, COLS, CRAVATES, MOUCHOIRS, BRETELLES, &c, &c, &c, &c.
sont quelques-uns des divers articles qui composent le stock immense de marchandises que l'on peut se procurer à l'instant même et aux meilleures conditions.
On trouvera aussi dans ses magasins un fort stock de DRAPERIE NOIRE ET DE FANTAISIE, aux pièces, provenant des meilleures fabriques européennes et américaines.
Dix coupeurs de première classe sont attachés à la manufacture qui emploie constamment trois cents ouvriers et dans laquelle on fait, sur commande et dans le plus bref délai, des VETEMENTS DE TOUT GENRE, comme coupe et comme qualité de marchandise. 25 déc—PP

TOILES FRANÇAISES!
ASSORTIMENT COMPLET REÇU PAR **P. BRIERRE,**
5 Rue de Chartres, au Premier.
(Seul agent de BERTRAND MILCENT.)
Toiles de Cambrai, toiles de Courtrai, pour chemises, Devants de chemises (plis à la main et brodés)
Toiles à draps toiles taies d'oreiller.
Mouchoirs ordinaires, mouchoirs fins, mouchoirs brodés.
Services de table damassés.
Linge pour toilette, ouvré, pour enfants.
Linon et Batiste, pour robes et chemisettes, en pièces et demi-pièces.
Reçu par steamer Bremen GRAND ASSORTIMENT de **FOULARDS de LYON,**
FOULARDS unis et imprimés pour robes,
FOULARDS de poche de toutes sortes,
FOULARDS Exposition.
FOULARDS de cou (cache nez)
FOULARDS Martinique, pour tignons.
28nov—1m D Mar V

Grocerie à Vendre.
GROCERIES. Encoignure des rues Bons-Enfants et St-Antoine. S'adresser sur les lieux ou à P. E. CANTON, Encoignure Bayou et Derbigny. 27 déc—4

A LOUER.
A bon marché, une Maison basse, située rue Kerlerec, entre Claiborne et Derbigny. Possession immédiate. S'adresser au coin des rues Esplanade et Derbigny, Troisième District. 17 déc—PP

H. P. BUCKLEY, HORLOGER,
5......Rue du Camp......5
Marchand de MONTRES, BIJOUTERIE et ARGENTERIE fines, FUSILS et PISTOLETS. Il fabrique et répare. 29 déc—1m PP

Entrepôt de Tapis et de Toiles cirées
ELKIN & Co.,
168......Rue du Canal......168
En face Christ Church.
REÇOIVENT, en ce moment, de Nouveaux Genres de Tapis en VELOURS, BRUXELLES, TROIS FILS et INGRAIN.
Egalement: TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX DENTELLES et DAMAS.
Et un grand assortiment d'articles de TAPISSERIE, qu'ils vendront aux plus bas prix du marché, au comptant. 19sept au 31 déc P P

Dépôt d'Argenterie Plaquée DE ZIMMERMANN,
94 & 96....RUE CANAL....94 & 96
(AU PREMIER,)
ARGENTERIE PLAQUÉE de Gorham,
ALFÉNIDE et ARGENTERIE PLAQUÉE de Christofle,
ARGENTERIE DE TABLE, triplement plaquée,
COUTELLERIE DE TABLE, perle et ivoire.
C'est un nouvel article de commerce à la Nouvelle-Orléans. Le public est invité à venir examiner le stock. 13déc—1m PP D Mar J

Etrennes. Etrennes.
S. T. BLESSING,
24......RUE DE CHARTRES......24
A le plus grand et le meilleur assortiment d'ALBUMS, de BIBLES, de CHROMOLITHOGRAPHIES, de CADRES, de STEREOSCOPES et de TABLEAUX, pour étrennes, que l'on puisse voir à la Nouvelle-Orléans.
Prix inférieurs à ceux des autres magasins. 25 déc—6

C. L. CHAPOTEL,
ANGLE DES RUES
51....BIENVILLE ET BOURBON,....51
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un grand assortiment de stoves de la célèbre marque
BUCK BRILLIANT.
—Aussi—
STOVES DE CUISINE des meilleures marques du Nord et de l'Ouest.
STOVES DE SALON et d'APPARTEMENTS.
Aussi: Un grand assortiment de GRATES de toutes dimensions et pièces séparées, USTENSILES DE MÉNAGE, BATTERIES DE CUISINE, BAIGNOIRES, BAINS DE SIEGE et BAINS DE PIEDS de toutes grandeurs.
Aussi: Un grand assortiment de FERBLANTERIE et FER BATTU.
Les ateliers de M. Chapotel se chargent de tous les travaux de commande et des réparations et les exécutent dans le plus bref délai.
Les habitants des campagnes trouveront leur intérêt à visiter ce magasin avant d'aller acheter ailleurs.
25 oct—3 f p s jusq 31 déc—Dim Mar Jeudi

Changement de local.
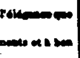
E. PRIOLLAUD, horloger, établi depuis dix ans au No 1 de la rue Carondelet, vient de transporter son magasin au No 148 de la rue du Canal, entre les rues Bourbon et Dauphine. 1er oct—3fps.Mar.J.D.

AVIS Aux Acheteurs de Marchandises Sèches.
AYANT des marchandises très coûteuses qui exigent inévitablement [illegible] à l'année, je me suis décidé de fermer tout mon stock, à l'amiable, à des prix qui engageront certainement les acheteurs à profiter de l'occasion.
CHALES CACHEMIRES DE GRAND PRIX, à moitié de ce qu'ils valent,
SOIERIES, aux mêmes conditions,
Le reste du stock à un grand escompte sur le prix coûtant.
M. E. HAGGERTY, No 183 de la rue du Canal.
N. B.—Tous les articles qui resteront en magasin vers le 1er janvier seront offerts à l'encan. 12 déc—1m PP

A. BROUSSEAU & Co.,
17......Rue de Chartres......17
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et coco, COUVERTURES de tables et de pianos, STORES DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES; TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES dites enamelled.
ETOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, damas CORNICHES, BANDES, FLECHES, GUIMPES et GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc. 27 sept—1an—PP

Loteries.
UN MILLION DE PIASTRES —DE— Propriétés Foncières Situées dans cette ville ET MISES EN LOTERIE.
Le tirage de cette Loterie aura lieu (dès que les billets seront vendus) en vertu de la charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
(charte qui a été accordée à cette Compagnie en 1868.)
Quelques-unes des propriétés offertes comptent parmi les biens fonciers du plus grand prix qu'il y ait à la Nouvelle-Orléans. Ce sont: l'HOTEL ST-LOUIS, ouvert en ce moment; le Mobilier de l'Hôtel, l'ANCIENNE BANQUE DES CITOYENS, la MAISON, les MAGASINS et ENTREPOTS Nos 1, 6, 118 et 120 de la rue Royale, à côté de l'Hôtel, la MAISON et les BATISSES No 45 de la rue St-Louis, en face de l'Hôtel; les bâtisses de la FERME DE L'HOTEL ST-LOUIS; des ILETS et des PARTIES D'ILETS parfaitement cultivés.
Pour une description complète des propriétés, voir la circulaire qui sera adressée, franc de port, aux personnes qui la voudront. Les demandes de billets devront être adressées à
C. H. HALL, à l'Hôtel St-Charles, Nouvelle-Orléans, Lne.
12 lots gagnants—Prix du billet $10. 15 déc—PP

Association de Secours Mutuels de l'Alabama.
BOYD, JACKSON & Co., Directeurs.
AU PROFIT DES ECOLES COMMUNES.
Tirage de la classe supplémentaire et 5 combinaisons, No 48—28 décembre 1868.
73 15 35 74 65 14 34 23 63 6 75 55 37
En foi de quoi, nous soussignons à Mobile ce 28 déc, 1868. S. H. SLOUGH, Jos BRAWELL, W. P. JOHNSON, Commissaires assermentés.
Les tirages de l'ASSOCIATION DE SECOURS MUTUEL de l'Alabama, se font à Mobile, tous les soirs à 4 heures, en présence du public, et ils sont publiés dans les journaux de Mobile et les autres villes du Sud. Des listes de ces journaux, ainsi que les listes officielles des tirages, peuvent être consultées à notre bureau central, No. 15 Commercial Place. Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.
DAVE C. JOHNSTON, Agent. No. 15 Commercial Place. 12—

Chaussures.
Malles, Valises, Sacs.
NOUS venons de recevoir et d'ouvrir le plus grand assortiment de Malles et de Sacs de dames et de messieurs.
Nous appelons l'attention spéciale des acheteurs sur notre MALLE EXPOSITION DES DAMES, la première qui ait jamais été reçue à la Nlle-Orléans.
Notre stock de Sacs se compose des derniers genres de New York et de Paris.
Nous vendons les malles au plus bas prix du marché qu'aucune autre maison de la ville.
BLAKELY & HOGAN, No 5 de la rue de Chartres. 29déc—1m dim mar et v

Bottes, Souliers &c.
NOUS appelons l'attention des messieurs qui désirent avoir des BOTTES de toilette ou d'hiver sur le stock que nous avons en magasin. Il a été fait avec soin et n'a rien négligé pour qu'il fût de mode et durable. Les personnes qui veulent avoir quelque chose d'extra devraient venir examiner nos marchandises.
BLAKELY & HOGAN, No 101 de la rue du Canal. 29déc—1m dim mar, et v

JOS. RIFFLARD & SONS,
Successeurs de V. Durand & Rifflard,
Négociants commissionnaires, 42, Vesey Street,
NEW YORK. 3sept—6m—M J S—F.